REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 30/01/2024

Reçu en préfecture le 30/01/2024

Publié le

ID: 069-216901272-20240118-20240118005-DE

Séance du Conseil municipal du 18 janvier 2024

Date de la convocation du Conseil municipal : 12 janvier 2024 Nombre de membres afférents au Conseil municipal : 27

Nombre de membres en exercice : 27

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 27

L'an deux-mille vingt-quatre et le dix-huit janvier, à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Marcy l'Etoile, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil en mairie, sous présidence de Monsieur Loïc COMMUN, Maire.

23 Membres présents :

COMMUN	LAGRANGE	DAUPHIN-GUTIERREZ	JASSERAND
SEDDAS	KOUZOUPIS	DORVEAUX	GARABED
DONZELOT	COUVRAT		
MARILLIER	MARIE-BROUILLY	GIRIN	DELORME
HODZIC	MICHAUX	SOUGH	MAITRE
MANTOUX		BARRAL	PATOUILLARD
	MOULARD	BEGUE	

04 Membres absents excusés :

DOUCET	EYNARD	RIVET	SEGUIN
--------	--------	-------	--------

04 Pouvoirs:

DOUCET	Donne pouvoir à	MAITRE
EYNARD	Donne pouvoir à	HODZIC
RIVET	Donne pouvoir à	MARILLIER
SEGUIN	Donne pouvoir à	COMMUN

Délibération n° 20240118-005/7.5.1 Subventions

SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2024 POUR LE PROJET DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA MAISON DE LA RENCONTRE

Suite à l'audit énergétique global réalisé par le bureau d'études ENEOR (missionné par le SIGERLY dans le cadre de la Convention en Energie Partagée) le bâtiment de la Maison de la Rencontre apparaît comme un bâtiment prioritaire en terme de rénovation énergétique.

En effet, ce dernier, d'une surface de 1 212m², présente un potentiel de gain énergétique intéressant. Il bénéficie aujourd'hui d'une enveloppe thermique moyenne avec de nombreuses fuites d'air sur les menuiseries, la chaudière gaz pressurisée en place est de performance moyenne et a dépassé sa durée de vie théorique (plus de 30 ans), la ventilation simple flux fonctionne en permanence sans régulation des débits et il y a peu d'éclairage LED.

REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE COMMUNE DE MARCY L'ETOILE



Envoyé en préfecture le 30/01/2024 Reçu en préfecture le 30/01/2024

ID: 069-216901272-20240118-20240118005-DE

Le scénario de rénovation bas carbone présenté dans l'audit se focalise sur les actions permettant de tendre vers la sobriété énergétique soit vers un impact carbone le plus réduit possible. Ce scénario consiste à aller chercher le plus possible d'économies d'énergie. Il permet de générer des gains énergétiques intéressants avec des investissements maîtrisés et une suppression totale des énergies fossiles.

Ce scénario regroupe des actions sur le bâti (isolation), la rénovation de l'installation de chauffage (ainsi que de la régulation) et préconise également la mise en place de sous-compteurs (suivi énergétique) et le calorifugeage des réseaux.

De manière plus détaillée les actions portent sur :

- La correction de la surchauffe dans la salle de restaurant (salle de la cheminée);
- La fermeture du foyer de la cheminée ;
- L'Isolation des facades par l'extérieur ;
- La surisolation de la toiture ;
- Le remplacement des fenêtres ;
- Le remplacement de la production de chauffage par une PAC;
- La mise en place d'une VMC double flux avec récupération de chaleur ;
- La mise en place de LED avec de la détection de présence ;
- La mise en place d'un ballon ECS thermodynamique;

Ce scénario est estimé par le bureau d'études à 344 900 euros HT soit 500 105 euros TTC avec un gain évalué 83 885 kWh/an.

Afin de mettre en œuvre ces travaux, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL). Je vous rappelle que la Collectivité peut solliciter des aides publiques à hauteur de 80 % du coût des travaux. Le reste du financement de l'opération sera assuré sur les fonds propres de la Commune.

Le Conseil, invité à se prononcer, après en avoir débattu et à l'unanimité de ses membres décide de :

- Solliciter une subvention d'un montant aussi élevé que possible au titre du Fonds Verts 2024 pour cette opération de rénovation énergétique de la Maison de la Rencontre ;
- Autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds Verts 2024 et à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

Loïc COMMUN.

Le secrétaire de séance, Christine GIRIN.

Délibération n° 20240118/7.5.1 du 18/01/2024

Signataire: Loïc COMMUN, Maire

Télétransmis en Préfecture le 25/01/2024

Mis en ligne sur le site Internet de la commune le 25/01/2024